



Organisation des Nations Unies

Transcription de la conférence de presse du Bureau conjoint des Nations Unies aux droits de l'homme en RDC Vendredi 23 mars 2018

La conférence de presse des Nations Unies était animée à partir de Kinshasa par **Abdoul Aziz Thioye**, Directeur du Bureau Conjoint des Nations Unies aux Droits de l'Homme et modérée par **Théophane Kinda**, Coordonnateur de la Division de la communication stratégique et de l'Information publique.

Coordonnateur de la Division de la communication stratégique et de l'Information publique [Théophane Kinda] : Bonjour et bienvenu à cette conférence de presse spéciale sur les droits de l'homme que nous organisons ce jour vendredi 23 mars 2018, et qui porte sur le rapport thématique public publié le 19 mars 2018 et intitulé : « Recours illégal, injustifié et disproportionné à la force lors de la gestion des manifestations publiques en République démocratique du Congo, de janvier 2017 à janvier 2018 ». Lors de cette conférence de presse, nous allons également aborder les questions sur les principales tendances pour février 2018.

Cette conférence de presse ad hoc aura comme invité et animateur principal le Directeur du Bureau conjoint des Nations Unies aux droits de l'homme, M. **Abdoul Aziz Thioye**. Il pourra également répondre à des questions relatives aux discussions au dialogue interactif renforcé lors du Conseil des droits de l'homme à Genève.

M. Thioye, bonjour et merci d'être au rendez-vous pour cette conférence de presse.

Directeur du Bureau Conjoint des Nations Unies aux Droits de l'Homme [Abdoul Aziz Thioye] : Merci Théophane, Mesdames et Messieurs les journalistes, merci pour votre présence aujourd'hui, pour cette conférence de presse spéciale du Bureau conjoint des Nations Unies aux droits de l'homme.

Comme Monsieur Kinda vous l'a indiqué, j'ai accompagné la Représentante spéciale du Secrétaire général des Nations Unies à Genève, pour le dialogue interactif sur la situation des droits de l'homme en RDC lors de la 37^{ème} session du Conseil des droits de l'homme qui se clôturera ce soir. Je pourrai à la fin répondre à quelques questions sur ce sujet que vous avez certainement suivi à UN web TV, parce que c'était diffusé en direct le 20 mars [2018].

Contacts :

MONUSCO : Florence Marchal, Porte-parole : marchalf@un.org - tél. +243 81 890 44 89 ; mobile : +243 997 06 99 20

Charles Bambara, Directeur de la Communication stratégique et de l'Information publique : bambara@un.org - tél. +243 81 890 52 02 ; mobile : +243 997 06 88 76

Commandant Adil Esserhir, porte-parole militaire a.i : monusco-hq-mpioso@un.org - tél. +243 890 57 93, mobile : +243 8126314 86

Adèle Lukoki, Relations Médias : lukokiikola@un.org - tél. +243 81 890 77 06

Equipe de Pays des Nations Unies : Yvon Edoumou, Coordonnateur du Groupe de Communication des Nations Unies : edoumou@un.org; tél +243 81 70612 13



Organisation des Nations Unies

L'objectif principal de cette Conférence est notre dernier rapport thématique qui a été publié lundi [19 mars] et je vous exposerai également brièvement – comme à l'accoutumée – les principales tendances en matière de droits de l'homme observées au mois de février 2018.

I- Rapport public sur le “Recours illégal, injustifié et disproportionné à la force lors de la gestion des manifestations publiques en République démocratique du Congo de janvier 2017 à janvier 2018”

Lundi dernier [19 mars 2018], le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et la MONUSCO ont publié conjointement un rapport thématique sur le “Recours illégal, injustifié et disproportionné à la force lors de la gestion des manifestations publiques en République démocratique du Congo pour la période de janvier 2017 à janvier 2018”.

Le rapport se fonde sur les informations recueillies au cours des six journées de mobilisation et décrit les actes de répression commis par les services de sécurité et les forces de défense congolaises dans le cadre de rassemblements publics, dont certains ponctués par des actes de violence perpétrés par des manifestants. Il contient des références aux normes du droit international des droits de l'homme et aux normes internationales relatives à l'usage de la force par les responsables de l'application des lois, en particulier les principes de légalité, nécessité, proportionnalité, précaution et responsabilité.

Le rapport souligne également que l'utilisation illégale de la force a été systématiquement encouragée non seulement par le déploiement massif des forces de sécurité et de défense, en particulier des éléments des FARDC, aux côtés des agents de la Police nationale congolaise (PNC) pour dissuader ou réprimer les manifestants, mais aussi par le manque d'efforts en matière de lutte contre l'impunité pour situer les responsabilités.

Ce rapport rappelle des faits dont nous vous avons tenu régulièrement informés, à savoir qu'entre le 1^{er} janvier 2017 et le 31 janvier 2018, au moins 47 personnes, dont quatre femmes et trois enfants, ont été tuées par des membres des forces de sécurité et de défense lors de manifestations ou dans le cadre de ces manifestations, ainsi que d'autres violations des droits de l'homme.

Dans le communiqué de presse conjoint publié par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et la MONUSCO, le Haut-Commissaire et la Représentante spéciale du Secrétaire général notent les initiatives encourageantes du gouvernement, notamment la création d'une Commission mixte d'enquête à la suite des violations commises lors des manifestations du 31 décembre 2017 et du 21 janvier 2018. A la demande du Gouvernement congolais, le rapport de la Commission d'enquête mixte a été annexé en guise de commentaires et réponse.

Je voudrais justement revenir sur cette Commission mixte d'enquête qui est l'un des développements les plus importants de février 2018. Cette Commission mixte a été créée pour enquêter sur les allégations de violations des droits de l'homme en lien avec les manifestations du 31 décembre 2017 et

Contacts :

MONUSCO : Florence Marchal, Porte-parole : marchalf@un.org - tél. +243 81 890 44 89 ; mobile : +243 997 06 99 20

Charles Bambara, Directeur de la Communication stratégique et de l'Information publique : bambara@un.org - tél. +243 81 890 52 02 ; mobile : +243 997 06 88 76

Commandant Adil Esserhir, porte-parole militaire a.i : monusco-hq-mpioso@un.org - tél. +243 890 57 93, mobile : +243 8126314 86

Adèle Lukoki, Relations Médias : lukokiikola@un.org – tél. +243 81 890 77 06

Equipe de Pays des Nations Unies : Yvon Edoumou, Coordonnateur du Groupe de Communication des Nations Unies : edoumou@un.org; tél +243 81 70612 13



Organisation des Nations Unies

du 21 janvier 2018, par la Ministre des Droits humains de la RDC. Elle a pu compter sur l'appui technique du BCNUDH.

Dans ses conclusions, le rapport de la Commission a indiqué avoir déterminé qu'au moins 14 personnes ont été tuées, 65 blessées et 40 ont été victimes d'arrestations et de mauvais traitements lors de ces deux journées de manifestations. Ses recommandations sont particulièrement intéressantes et recourent plusieurs que nous [BCNUDH] avons également préconisées. Ainsi, la Commission a prôné l'ouverture de l'espace démocratique dans le contexte électoral et l'interdiction de l'intervention de l'armée dans les missions de maintien et de rétablissement de l'ordre public. La Commission a également insisté sur la nécessité de mener des enquêtes judiciaires sur les violations et atteintes aux droits de l'homme documentées et d'adopter des réparations pour les victimes, notamment par la création d'un fonds dédié. Enfin, il faut noter que grâce à cette commission, plusieurs victimes ont pu recevoir des soins médicaux.

II- Tendances relatives à la situation des droits de l'homme en RDC au cours du mois du mois de février 2018

Comme d'habitude, j'ai le plaisir de vous présenter les principales tendances en matière de violations des droits de l'homme, telles que documentées par le Bureau conjoint des Nations Unies aux droits de l'homme (BCNUDH), au cours du mois de **février 2018**.

Plus besoin de vous rappeler que ces tendances sont partagées tous les mois avec les autorités congolaises (22 au niveau national, mais aussi aux niveaux local et provincial), afin qu'elles prennent les actions nécessaires, notamment pour traduire en justice les auteurs présumés des violations documentées.

En février 2018, le BCNUDH a documenté **525 violations** des droits de l'homme sur l'ensemble du territoire de la RDC, **soit une diminution** par rapport à janvier 2018 où nous avons enregistré 744 violations.

Les agents de l'Etat sont responsables de **66% de ces violations, dont l'exécution extrajudiciaire d'au moins 42 personnes**.

Les groupes armés sont quant à eux responsables de **34% des violations, dont les exécutions sommaires de 58 personnes**.

Près de **76% des violations** documentées ont été commises dans les provinces affectées par le conflit. Pour la première fois depuis septembre 2017, le nombre de violations documentées dans ces provinces est en nette diminution (-32%). À l'instar des quatre derniers mois, les agents de l'Etat y ont commis davantage de violations que les groupes armés (environ 56% pour les agents de l'Etat contre 44% pour les groupes armés).

Les militaires des FARDC sont les principaux responsables parmi toutes les parties au conflit (32%), tandis que les combattants des Forces de résistance patriotique de l'Ituri (FRPI) sont les principaux

Contacts :

MONUSCO : Florence Marchal, Porte-parole : marchalf@un.org - tél. +243 81 890 44 89 ; mobile : +243 997 06 99 20

Charles Bambara, Directeur de la Communication stratégique et de l'Information publique : bambara@un.org - tél. +243 81 890 52 02 ; mobile : +243 997 06 88 76

Commandant Adil Esserhir, porte-parole militaire a.i : monusco-hq-mpioso@un.org - tél. +243 890 57 93, mobile : +243 8126314 86

Adèle Lukoki, Relations Médias : lukokiikola@un.org - tél. +243 81 890 77 06

Equipe de Pays des Nations Unies : Yvon Edoumou, Coordonnateur du Groupe de Communication des Nations Unies : edoumou@un.org; tél +243 81 70612 13



Organisation des Nations Unies

responsables parmi les groupes armés (10%). La grande majorité de ces violations a de nouveau été enregistrée **dans la seule province du Nord-Kivu (42%)**, suivie des provinces de l'Ituri et du Sud-Kivu.

Le BCNUDH regrette l'augmentation ce mois du nombre de **violences sexuelles liées au conflit** (88 victimes, dont 20 filles), dont la majorité commise par des combattants de groupes armés.

Les 24% des violations des droits de l'homme perpétrées dans les zones non-affectées par le conflit sont presque toutes attribuables à des agents de l'Etat. Exception faite de trois violations qui ont été commises au Haut-Katanga par des Mai-Mai Bakata Katanga et des miliciens Twa. Parmi ces violations dans les zones non-affectées, 54% sont le fait de la Police nationale congolaise. Plus d'un quart de ces violations ont été documentées au Kongo Central (32 violations), suivi des provinces du Haut-Katanga (20 violations), de Kinshasa (19 violations) et de l'Equateur (17 violations).

Le BCNUDH a par ailleurs documenté 108 violations **des droits de l'homme et des libertés fondamentales liées à des restrictions de l'espace démocratique** sur l'ensemble du territoire, soit une légère augmentation par rapport au mois précédent. Une fois encore, les agents de la PNC ont été les principaux auteurs (plus de 50%) et les membres d'organisations de la société civile (57 victimes) demeurent les plus visés.

Le mois sous revue a de nouveau été marqué par la répression violente de manifestations pacifiques, notamment, le 25 février, où les actions des forces de sécurité lors des manifestations convoquées par le Comité laïc de coordination [CLC] ont entraîné la mort par balle d'au moins une personne à Mbandaka (Equateur) et d'un activiste de la société civile à Kinshasa. Par ailleurs, à travers le pays, au moins 42 personnes ont été blessées, dont 16 par balles, et 194 personnes ont été arrêtées arbitrairement. Elles [toutes les personnes arrêtées] ont toutes été libérées par la suite. L'agent de police de l'escadron fluvial, auteur du meurtre du manifestant de Mbandaka a été jugé le 26 février, en procédure de flagrance, par le Tribunal militaire de garnison de Mbandaka. La Cour l'a reconnu coupable et condamné à la prison à perpétuité et au paiement, solidairement avec l'Etat congolais, de dommages à la partie civile.

En février, mon Bureau a continué l'appui aux juridictions militaires dans le cadre de la lutte contre l'impunité. A notre connaissance, au moins **17 militaires des FARDC** ainsi que **quatre agents de la PNC** ont été condamnés pour des crimes relatifs à des violations des droits de l'homme sur l'ensemble du territoire de la RDC.

Enfin, mon Bureau a également pris part à **23 activités de renforcement des capacités** en matière de droits de l'homme, en faveur de plus de 826 personnes, dont 24% de femmes, sur l'ensemble de la RDC.

Merci de votre attention et de l'intérêt fidèle que vous portez aux questions de droits de l'homme.

Contacts :

MONUSCO : Florence Marchal, Porte-parole : marchalf@un.org - tél. +243 81 890 44 89 ; mobile : +243 997 06 99 20

Charles Bambara, Directeur de la Communication stratégique et de l'Information publique : bambara@un.org - tél. +243 81 890 52 02 ; mobile : +243 997 06 88 76

Commandant Adil Esserhir, porte-parole militaire a.i : monusco-hq-mpioso@un.org - tél. +243 890 57 93, mobile : +243 8126314 86

Adèle Lukoki, Relations Médias : lukokiikola@un.org - tél. +243 81 890 77 06

Equipe de Pays des Nations Unies : Yvon Edoumou, Coordonnateur du Groupe de Communication des Nations Unies : edoumou@un.org; tél +243 81 70612 13



Organisation des Nations Unies

Coordonnateur de la Division de la communication stratégique et de l'Information publique [Théophile Kinda] : Merci M. Aziz Thioye, je rappelle que vous êtes Directeur du Bureau conjoint des Nations Unies aux droits de l'homme,

Nous passons à présent à la partie questions réponses veuillez éteindre vos portables ou les mettre sous silencieux pour nous permettre d'échanger sans perturbation.

Question 1

Benoît Kambere/ L'Emergence & Les Echos de la Région des Grands Lacs : Monsieur le directeur, vous avez fait un rapport exhaustif qui déplore des morts, qui déplore des violations des droits de l'homme par les forces armées, la police. Il y a eu des morts : 14 par-ci, 12 par-là. Déjà, une seule vie fauchée, c'est trop, qu'est-ce que vous faites ? Qu'est-ce que les Nations Unies font ? Qu'est-ce que le Bureau conjoint des Nations Unies aux droits de l'homme fait pour que cela cesse ?

Un seul militaire a été dernièrement, au mois de février, à Mbandaka traduit en justice. Pourtant, c'est depuis l'année passée, tous les mois, que vous nous dites que les militaires, les policiers sont les principaux violateurs des droits de l'homme. Monsieur le directeur, qu'est-ce que vous pouvez faire pour que cette situation s'arrête ?

Directeur du Bureau Conjoint des Nations Unies aux Droits de l'Homme [Abdoul Aziz Thioye] : Merci M. Kambere, je pense qu'au cours de différentes conférences de presse, je me suis largement exprimé sur la situation dans le pays et les violations des droits de l'homme qui y ont cours. J'ai, à chaque fois, dit concrètement les difficultés liées à la situation, les préoccupations que nous avons en lien avec les violations constatées et le fait effectivement qu'il y avait peut-être beaucoup plus d'efforts à faire pour lutter contre l'impunité, et c'est ce que le rapport mentionne.

Le rapport fait des constats, fait des analyses, beaucoup plus d'analyses sur les aspects techniques de l'utilisation de la force, ici par les services de sécurité et les forces de défense.

C'est un aspect qui, de mon point de vue, est extrêmement intéressant et qui tend plus ou moins à indiquer et guider les acteurs congolais et en particulier les autorités vers les mesures à prendre pour définitivement encadrer et revenir à ce qui est acceptable et conforme aux normes et standards pour ce qui est de l'utilisation de la force.

Je rappelle encore une fois que le recours à la force, s'il est effectivement encadré, le recours légitime, l'usage légitime de la force est autorisé pour les forces de sécurité et de défense, mais encadré de façon stricte.

Contacts :

MONUSCO : Florence Marchal, Porte-parole : marchalf@un.org - tél. +243 81 890 44 89 ; mobile : +243 997 06 99 20

Charles Bambara, Directeur de la Communication stratégique et de l'Information publique : bambara@un.org - tél. +243 81 890 52 02 ; mobile : +243 997 06 88 76

Commandant Adil Esserhir, porte-parole militaire a.i : monusco-hq-mpioso@un.org - tél. +243 890 57 93, mobile : +243 8126314 86

Adèle Lukoki, Relations Médias : lukokiikola@un.org - tél. +243 81 890 77 06

Equipe de Pays des Nations Unies : Yvon Edoumou, Coordonnateur du Groupe de Communication des Nations Unies : edoumou@un.org; tél +243 81 70612 13



Organisation des Nations Unies

Donc, l'utilisation doit répondre à des principes et je l'ai dit, ce sont des principes-là qui sont étudiés, et analysés tout le long du rapport. C'est ce que nous disons. C'est la raison pour laquelle nous concluons en disant que l'utilisation de la force a été illégale et disproportionnée de façon très claire dans le rapport.

Alors, qu'est-ce que le Bureau conjoint des Nations Unies aux droits de l'homme a fait ? Nous avons un mandat. Nous représentons ici le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme dont je suis le représentant dans ce pays, mais nous sommes aussi une composante de la MONUSCO. Donc, un mandat institutionnel et également des résolutions qui nous sont données par le Conseil de sécurité des Nations Unies et qui dit dans quel sens nous devons travailler.

Le travail que nous faisons, le travail de monitoring, et de reporting participe à cela, constater ce qui ne va pas. Mais de l'autre côté, il nous faut travailler avec les autorités pour faire en sorte d'influencer et de changer un peu le cours des choses. C'est ce que nous faisons.

Cette partie-là est la moins visible, ce que j'ai l'habitude de vous dire. C'est surtout l'appui technique et le travail de plaidoyer avec les autorités judiciaires, avec le Ministère de la Justice et le Ministère des Droits Humains pour essayer de les amener à prendre les mesures nécessaires, les mesures correctives, ouvrir des enquêtes, faire les changements normatifs qui s'imposent mais aussi, aller dans le sens réellement d'ouvrir des procès qui permettent de façon très claire de lutter contre l'impunité.

Il y a des insuffisances à ce niveau-là, il faut le reconnaître, je crois que c'est pour cela que le rapport de la Commission d'enquête mixte-3121 a son importance. C'est pour cela que tout le monde se réjouit de ce pas important qui a été franchi par la publication d'un rapport qui reconnaît pour la première fois, une responsabilité claire de la part du Gouvernement attribuée à ses propres forces de sécurité et de défense et qui dit effectivement qu'il y a eu des manquements. Il y a des actions qui auraient dû être posées pour éviter que la violence, qui est survenue dans le cadre de la gestion des manifestations publiques, ait pu se produire et qu'en conséquence, des mesures doivent être prises. Ces mesures sont normatives, ces mesures sont judiciaires. Elles consistent à ouvrir des enquêtes et à initier des poursuites.

Et dans ce cadre-là, c'est un résultat qui a été atteint, il nous faut aller un peu plus loin. Aller plus loin consiste à créer les conditions pour que les recommandations de cette commission puissent être mises en œuvre et qu'un nouveau départ puisse être trouvé afin que tout ce qui s'est passé ne puisse plus jamais se reproduire. C'est un peu les réponses que je peux vous apporter.

Donc, mon rôle et le rôle des institutions que je représente ici, c'est de travailler de façon technique avec le Gouvernement pour que ceux qui ont été identifiés comme étant les auteurs, que ses enquêtes puissent être tenues pour les identifier de façon très claire, et qu'une procédure judiciaire puisse être initiée à leur encontre et que des sanctions appropriées soient prises. Puisque nous pensons aussi que l'impunité contribue à perpétuer la violence.

Contacts :

MONUSCO : Florence Marchal, Porte-parole : marchalf@un.org - tél. +243 81 890 44 89 ; mobile : +243 997 06 99 20

Charles Bambara, Directeur de la Communication stratégique et de l'Information publique : bambara@un.org - tél. +243 81 890 52 02 ; mobile : +243 997 06 88 76

Commandant Adil Esserhir, porte-parole militaire a.i : monusco-hq-mpioso@un.org - tél. +243 890 57 93, mobile : +243 8126314 86

Adèle Lukoki, Relations Médias : lukokiikola@un.org - tél. +243 81 890 77 06

Equipe de Pays des Nations Unies : Yvon Edoumou, Coordonnateur du Groupe de Communication des Nations Unies : edoumou@un.org; tél +243 81 70612 13



Organisation des Nations Unies

Par ailleurs, il faut renforcer les capacités de ces institutions-là : la PNC et les forces armées [dont] l'utilisation de la force, pour beaucoup, est symptomatique du manque des capacités et du manque de compréhension des normes et des règles à respecter dans le cadre des interventions. Merci.

Question 2

N'kiere May/ Agence Congolaise de Presse : Monsieur le directeur, le rapport concerne une période de janvier 2017 à janvier 2018. J'ai la nette impression que vous n'insistez pas assez sur le positif, sur les initiatives, sur la création par exemple d'une Commission d'enquête mixte 3121, mais vous insistez sur le négatif. C'est vrai, comme l'a dit mon ami Benoit [Question 1] qu'une seule personne fauchée, c'est déjà mauvais, mais j'ai l'impression que votre bureau n'insiste pas assez sur les efforts faits par le Gouvernement, de telle manière que lors de la dernière manifestation, il y a eu, je crois, deux manifestants qui ont été fauchés, j'ai l'impression.

Directeur du Bureau Conjoint des Nations Unies aux Droits de l'Homme [Abdoul Aziz Thioye]: Je dirais plutôt le contraire, parce que si vous lisez bien le rapport, vous verrez que nous avons beaucoup insisté sur les progrès qui ont été faits. Des progrès ont été faits mais restent largement insuffisants au regard de ce qui s'est passé, c'est ce qui a été dit dans le rapport et nous pensons qu'il faut aller plus loin. C'est pour cela que le Gouvernement nous a demandé de publier son rapport, le rapport de la commission conjointement avec notre rapport. C'est ce qui a été fait. Donc, les deux rapports doivent être lus parallèlement.

Et je crois que le rapport de la Commission procède et arrive aux mêmes conclusions que nous. Elle va plus loin parce qu'elle désigne des institutions, des institutions que nous, nous ne désignons pas, que la Commission mixte désigne du doigt en disant que c'est telle ou telle institution. Donc, je crois que c'est un pas important, c'est un acte de haute portée symbolique qui a été posé par le Gouvernement et qui a été reconnu à sa juste valeur.

Mais il faut aller plus loin, il ne s'agit pas juste de publier un rapport, il faut aller plus loin que cela. Il y a quelque chose qui est en train de se passer et qu'il faut encourager, soutenir et continuer.

La Ministre des Droits Humains mérite des félicitations et elle en a reçues. Elle a reçu des félicitations de la part de la communauté internationale. Pour ceux qui ont suivi la session [du Conseil] des droits de l'homme à Genève, le Congo a été félicité pour l'effort et l'acte posé mais il nous faut aller un peu plus loin que cela.

Question 3

Helvira Phanzu/ Radio Télé La Louange : M. Abdoul Aziz, une année s'est déjà écoulée depuis le décès de deux experts des Nations Unies au Kasai. Je ne sais pas, la MONUSCO,

Contacts :

MONUSCO : Florence Marchal, Porte-parole : marchalf@un.org - tél. +243 81 890 44 89 ; mobile : +243 997 06 99 20

Charles Bambara, Directeur de la Communication stratégique et de l'Information publique : bambara@un.org - tél. +243 81 890 52 02 ; mobile : +243 997 06 88 76

Commandant Adil Esserhir, porte-parole militaire a.i : monusco-hq-mpioso@un.org - tél. +243 890 57 93, mobile : +243 8126314 86

Adèle Lukoki, Relations Médias : lukokiikola@un.org - tél. +243 81 890 77 06

Equipe de Pays des Nations Unies : Yvon Edoumou, Coordonnateur du Groupe de Communication des Nations Unies : edoumou@un.org; tél +243 81 70612 13



Organisation des Nations Unies

les Nations Unies enquêtaient sur cette affaire, peut-on déjà savoir les résultats de cette enquête ou bien les enquêtes sont encore en cours ?

Directeur du Bureau Conjoint des Nations Unies aux Droits de l'Homme [Abdoul Aziz Thioye]: Sur les enquêtes concernant la mort de deux experts [des Nations Unies], je dois dire en fait que mon bureau n'est pas impliqué dans les enquêtes, parce que vous avez tous suivi la résolution 35/33 du Conseil des droits de l'homme de l'année dernière qui crée l'équipe d'experts des Nations Unies chargée d'enquêter sur les violations des droits de l'homme au Kasai, de façon large.

Et cette commission s'intéresse aussi en partie à l'assassinat de nos deux collègues, pas de façon précise, mais cela tombe sous le champ de compétences de cette commission-là aussi.

Et parallèlement, il y a un groupe d'expert qui a été nommé [par le Secrétaire général des Nations Unies]. Un procureur a été nommé pour appuyer l'enquête menée par les autorités congolaises. Pour certains, vous avez pu rencontrer M. Petit qui est procureur canadien, qui a été dépêché ici, avec une équipe technique pour soutenir les efforts d'enquête qui sont en cours et le procès qui est en train de se tenir, géré par la justice congolaise. C'est tout ce que je peux vous dire pour l'instant, parce qu'en réalité, mon bureau n'est pas impliqué dans ces enquêtes-là. La procédure est en cours, les enquêtes sont en train de se mener. Le procès qui était en cours a été interrompu pour permettre réellement la participation de cette équipe qui a été dépêchée par New York pour appuyer l'équipe du parquet militaire dans les enquêtes concernant la mort de nos deux collègues.

Question 4

Mireille Mpyoi/ AICM Online : Monsieur vous venez de parler des droits de l'homme dans votre rapport et quelques [progrès] cités là-dedans. Pour moi, je pense qu'il n'y a pas vraiment d'évolution sur les droits de l'homme ici en RDC. Ce que j'aimerais bien savoir, c'est [si] vous avez des stratégies ou quelles sont les stratégies ou mesures que vous pouvez prendre pour que les droits de l'homme soient vraiment totalement respectés ici en RDC ?

Directeur du Bureau Conjoint des Nations Unies aux Droits de l'Homme [Abdoul Aziz Thioye]: Merci Madame, je voudrais dire que concernant les stratégies à mettre en place, cette question est revenue longuement aussi au cours de la session du dialogue interactif à Genève où, le Gouvernement congolais a reçu des questions concernant un peu qu'est-ce qu'il fallait faire pour davantage améliorer la situation des droits de l'homme ? Je crois que c'est une situation à laquelle nous réfléchissons et tout ce que nous faisons ici contribue un peu à améliorer la situation des droits de l'homme. C'est ce que j'ai dit tout à l'heure.

Notre travail d'enquête, d'établissement des rapports, de plaidoyer, d'appui technique participe à l'amélioration de la situation des droits de l'homme. Il ne s'agit pas juste de constater les manquements, nous travaillons, c'est ce que j'ai dit, c'est cette partie-là [qui] est moins visible. Quand nous constatons des insuffisances, des violations des droits de l'homme sur le terrain, nous essayons d'analyser quelle est la cause véritable de ces violations, si c'est un manque de formation, un manque de compréhension

Contacts :

MONUSCO : Florence Marchal, Porte-parole : marchalf@un.org - tél. +243 81 890 44 89 ; mobile : +243 997 06 99 20

Charles Bambara, Directeur de la Communication stratégique et de l'Information publique : bambara@un.org - tél. +243 81 890 52 02 ; mobile : +243 997 06 88 76

Commandant Adil Esserhir, porte-parole militaire a.i : monusco-hq-mpioso@un.org - tél. +243 890 57 93, mobile : +243 8126314 86

Adèle Lukoki, Relations Médias : lukokiikola@un.org - tél. +243 81 890 77 06

Equipe de Pays des Nations Unies : Yvon Edoumou, Coordonnateur du Groupe de Communication des Nations Unies : edoumou@un.org; tél +243 81 70612 13



Organisation des Nations Unies

des règles et des normes, est-ce qu'il ne faudrait pas élaborer des législations qui puissent permettre davantage aux individus d'être protégés, élaborer et renforcer les standards du système national de protection en général, est-ce qu'il ne faudrait pas renforcer les capacités de la justice pour qu'elle lutte davantage contre l'impunité, c'est cela. Notre travail de rapports est une étape vers l'identification des problèmes pour pouvoir y apporter des réponses.

Donc, c'est une approche stratégique, c'est tout le travail à faire derrière avec les différentes institutions que j'ai indiquées et qui consiste à les accompagner dans l'élaboration des règles, des normes, l'initiation d'enquêtes judiciaires, l'organisation des procès, mais également dans les formations et le renforcement des capacités des services de sécurité et des forces de défense.

Il faut redoubler d'efforts parce que nous n'avons pas encore atteint un niveau critique, c'est ce que je dis ici tout le temps. Nous n'avons pas atteint le point critique où on peut dire qu'on a atteint un niveau d'irréversibilité. C'est un travail continu, le contexte est quelque peu volatile et crée des difficultés en termes de respect des droits de l'homme.

Vous avez vu, il y a une insécurité, l'activisme des groupes armés à l'est [du pays] mais aussi le contexte électoral. Vous avez ces deux facteurs qui, aujourd'hui, expliquent le comportement que nous notons de la part des forces de sécurité et de défense et qui mérite définitivement de notre part davantage de surveillance, de communication et de plaidoyer en vue réellement de l'adoption des mesures appropriées pour infléchir les tendances que nous observons, mais nous y travaillons. Merci beaucoup.

Question 5

Nicaise Muzany/ Afriqueecho.ch & Carmel Media : M. Abdoul, je constate que vous jubilez déjà après avoir obtenu le rapport d'enquête de février. Et vous pensez que ça pourra maintenant peut-être arrêter cette hémorragie mais, je suis en train de me poser la question, vous avez déjà dans la résolution 2348, une recommandation de faire appliquer cet accord du 31 décembre [2016]. Et vous vous êtes cassé la gueule. Maintenant vous vous sentez encore à l'aise pour tout faire afin que les recommandations de cette commission soient appliquées. Et surtout poursuivre les auteurs.

Ma question est la suivante : dans le fonctionnement des forces de l'ordre, il y a des exécutants et les donneurs d'ordres. Vous dites les auteurs seront poursuivis. La police a un chef, l'armée aussi. Si Jean-Pierre Bemba est là où il est, c'est parce qu'il est le chef des armées qui ont fait ce qui s'est fait. Est-ce que ici, parce que j'ai vu même la Représentante spéciale déplorer la présence des militaires aux côtés de la police lors de la répression de ces marches. Puisqu'il faut poursuivre les auteurs, selon l'enquête de février, est-ce que vous allez remonter jusqu'aux donneurs d'ordre et aux exécutants ?

Contacts :

MONUSCO : Florence Marchal, Porte-parole : marchalf@un.org - tél. +243 81 890 44 89 ; mobile : +243 997 06 99 20

Charles Bambara, Directeur de la Communication stratégique et de l'Information publique : bambara@un.org - tél. +243 81 890 52 02 ; mobile : +243 997 06 88 76

Commandant Adil Esserhir, porte-parole militaire a.i : monusco-hq-mpioso@un.org - tél. +243 890 57 93, mobile : +243 8126314 86

Adèle Lukoki, Relations Médias : lukokiikola@un.org - tél. +243 81 890 77 06

Equipe de Pays des Nations Unies : Yvon Edoumou, Coordonnateur du Groupe de Communication des Nations Unies : edoumou@un.org; tél +243 81 70612 13



Organisation des Nations Unies

Directeur du Bureau Conjoint des Nations Unies aux Droits de l'Homme [Abdoul Aziz Thioye]: M. Nicaise, je ne vais peut-être pas reprendre les termes que vous avez employés et que je trouve qu'ils sont inappropriés, dans le cadre de nos échanges. Je dois dire que c'est la liberté d'expression, un peu je vous le concède, je vous le reconnais. Ce que je veux dire, c'est que et encore une fois, je le répète, il ne nous appartient pas à nous, de situer des responsabilités, parce que nous ne sommes pas la justice. C'est ce que je suis en train de dire. Et je le répète ici à longueur de présentation des rapports.

C'est à la justice de dire, de déterminer l'échelle des responsabilités. Déterminer les responsabilités nécessite des enquêtes un peu plus pointues. Nous collectons des informations. Nous les analysons. Et nous mettons ces informations à la disposition des autorités. Le rapport qui est rendu public n'est pas détaillé. Même si nous avons un rapport un peu plus détaillé, qui comporte des éléments un peu plus précis que nous pouvons mettre entre les mains de la justice, si elle se décide à poursuivre, et [qui peut aider] à l'accompagner dans la détermination de la chaîne de responsabilité et peut-être d'initier, d'aller un peu plus loin d'organiser des procès.

Donc, il appartient à la justice congolaise d'aller faire ce travail-là. Pas moi, ni la MONUSCO en tant que telle. Le mandat est clair. Quand il s'agira de communiquer publiquement, quand nous aurons constaté que la tendance est réellement et de façon très claire, un refus de poursuivre ou une impunité consacrée, là évidemment nous avons d'autres voies qui nous permettent d'aller un peu plus haut dans le cadre des Nations Unies, dans le cadre de notre mandat en tant que bureau du Haut-Commissariat, pour davantage activer d'autres mécanismes qui existent et pour lesquels nous avons la légitimité de les activer. Pour l'heure, concédez-nous et donnez-nous, reconnaissez-nous au moins cette possibilité que nous avons pour le moment, de nous limiter à la communication que nous faisons sur des incidents avec les insuffisances que cela peut comporter, qui sont apparentes mais qui en réalité sont beaucoup plus détaillées et un peu plus fournies. Malheureusement, notre méthodologie et nos principes ne nous permettent pas de les rendre publiques, pour de raisons évidentes de confidentialité et de protection des sources, des victimes et des témoins. Voilà, c'est ce que je peux vous dire.

Nous ne sommes pas en train de jubiler. Ce qui s'est passé, je vous dis, c'est un acte de haute portée symbolique. Parce que cela ne s'est jamais passé. On est passé d'un déni où on disait zéro, non, ce n'est pas vrai, ce n'est pas nous, à une reconnaissance de responsabilité, n'est-ce pas ?

Donc c'est un pas. On part de ce n'est pas moi ou c'est oui c'est nous. Et c'est un, deux, trois. Et voilà ce qu'il faut faire. Voilà ce qu'il faut faire pour répondre. Il faut que l'on reconnaisse au moins quelque chose. Des personnes qui, dans l'anonymat, étaient blessées, avaient reçu des balles et étaient restées sans pouvoir se soigner de peur de se faire arrêter, sont sorties de leurs cachettes pour venir témoigner devant une commission et en retour ont reçu la possibilité d'aller se faire soigner.

Il y a des personnes qui ne pouvaient pas récupérer les corps de leurs proches et qui ont pu le faire. Pour ces personnes-là, c'est un grand changement. Ils ont été entendus. Ils ont au moins eu

Contacts :

MONUSCO : Florence Marchal, Porte-parole : marchalf@un.org - tél. +243 81 890 44 89 ; mobile : +243 997 06 99 20

Charles Bambara, Directeur de la Communication stratégique et de l'Information publique : bambara@un.org - tél. +243 81 890 52 02 ; mobile : +243 997 06 88 76

Commandant Adil Esserhir, porte-parole militaire a.i : monusco-hq-mpioso@un.org - tél. +243 890 57 93, mobile : +243 8126314 86

Adèle Lukoki, Relations Médias : lukokiikola@un.org - tél. +243 81 890 77 06

Equipe de Pays des Nations Unies : Yvon Edoumou, Coordonnateur du Groupe de Communication des Nations Unies : edoumou@un.org; tél +243 81 70612 13



Organisation des Nations Unies

l'impression que quelqu'un les a écouté, les a entendu. Ce qui les intéressait sur l'instant, c'est de pouvoir aller enterrer mon frère ma sœur, mon père et de pouvoir me soigner parce que j'ai une balle dans le corps et je ne peux pas dormir le soir. Pour ceux-là, quelque chose a été fait. Mais il faut faire beaucoup plus. C'est un début, C'est que nous disons. Nous ne sommes en train de jubiler. Nous ne sommes pas dans cette échelle d'attitude où on jubile. On est constant et réellement déterminé dans ce que nous faisons. Nous savons réellement quelles sont les limites de notre mandat et nous essayons de les assumer dans la mesure du possible. Mais, c'est quelque chose qui a été fait.

Question 6

Jean-Pierre Elali/ Radio Okapi : Monsieur Aziz, je voudrais revenir sur la Commission mixte dont vous avez parlé toute à l'heure. Il y a pratiquement deux semaines que les conclusions de cette commission étaient rendues publiques. Et, parmi ces conclusions, il y a le fait que l'on puisse avoir des enquêtes judiciaires. Mais, vous savez que dans notre pays, on prend des bonnes résolutions mais on n'arrive pas à des conclusions. Est-ce que pour aller vite, puisqu'il y a eu morts d'homme, est-ce que vous avez saisi au niveau de votre bureau, vous avez saisi le Ministre de la Justice ou même le Procureur général de la République pour que les choses aillent un peu plus vite ? Si vous ne l'avez pas fait, qu'est-ce que vous comptez faire dans les tout prochains jours ?

Et parallèlement à cela, il y a une chose pour les victimes du 25 février [2018]. A Mbandaka, la justice a fait son travail. Mais ici à Kinshasa, il y a Rossy [Mukendi] qui est mort et jusque-là, on ne sait pas à quel niveau se trouvent les enquêtes. Et comme je l'ai dit, cela n'avance pas toujours. Est-ce que le Bureau conjoint qui est comme une sorte de thermomètre de la situation des droits en l'homme en République démocratique du Congo peut faire quelque chose pour que justice soit faite ?

Directeur du Bureau Conjoint des Nations Unies aux Droits de l'Homme [Abdoul Aziz Thioye]: Mon cher Elali, nous avons et c'est ce que j'ai dit tout à l'heure, appuyé, travaillé, nous sommes très avancés dans la réflexion pour l'opérationnalisation des recommandations de la Commission 3121. C'est la Commission mixte. Je dois juste rappeler que nous avons donné un appui technique à cette commission-là. Parce que c'est une première. Une commission dont beaucoup de membres ne savaient pas, et devaient réellement recevoir un minimum d'encadrement. Ce n'était pas facile. Et, c'est pour cela que nous disons, que ce qui a été fait n'est pas négligeable. Ce qui s'est passé est un fait important qu'il ne faut pas négliger. Il ne faut pas le minimiser. On vient de très loin. Il est important, je crois, de reconnaître ce qui est en train de se faire.

Alors, le Ministère de la Justice. Nos rapports d'enquête, c'est ce que je vous ai dit, sont transmis tous les mois aux autorités, y compris au Procureur général de la République, également à l'Auditeur général des FARDC. Nous avons des rapports, je crois, et cela je peux le dire sans risque de me tromper, des rapports privilégiés avec l'auditeur général des FARDC qui fait, comme tout le monde le reconnaît, un travail remarquable depuis quelques années dans les poursuites. Les enquêtes judiciaires sont menées

Contacts :

MONUSCO : Florence Marchal, Porte-parole : marchalf@un.org - tél. +243 81 890 44 89 ; mobile : +243 997 06 99 20

Charles Bambara, Directeur de la Communication stratégique et de l'Information publique : bambara@un.org - tél. +243 81 890 52 02 ; mobile : +243 997 06 88 76

Commandant Adil Esserhir, porte-parole militaire a.i : monusco-hq-mpioso@un.org - tél. +243 890 57 93, mobile : +243 8126314 86

Adèle Lukoki, Relations Médias : lukokiikola@un.org - tél. +243 81 890 77 06

Equipe de Pays des Nations Unies : Yvon Edoumou, Coordonnateur du Groupe de Communication des Nations Unies : edoumou@un.org; tél +243 81 70612 13



Organisation des Nations Unies

avec des difficultés parce que le contexte est très difficile. Mais également, il parvient tant bien que mal à rendre des décisions et ces décisions sont exécutées. Ce n'est pas facile. Mais nous essayons d'aller de l'avant avec cela. Nous allons, comme j'ai dit, nous avons déjà fait une analyse de tout cela, des conclusions et des recommandations et un plan d'action est en train d'être élaboré.

Les discussions doivent se faire avec la Ministre des Droits Humains et le Ministère de la Justice pour avoir le type d'appui qui peut réellement être apporté pour rendre exécutoire et opérationnaliser les recommandations qui ont été faites. La Ministre a fait une annonce qui vous a peut-être échappée. Et ce n'est pas normal en tant que journalistes, je vous le dis. La Ministre a fait, devant la tribune du Conseil des droits de l'homme, l'annonce qu'il y avait la levée de la mesure d'interdiction [générale] des manifestations. Quelle peut être la réaction d'un militant des droits de l'homme ?

La Ministre l'a annoncé. Je ne la défends pas. Je ne représente pas la Ministre des Droits Humains ici. Non. Moi, je suis représentant du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. Le Gouvernement a annoncé devant le Conseil des droits de l'homme, devant les représentants de la communauté internationale que la mesure a été prise de lever l'interdiction des manifestations publiques.

Quelle est la réaction du Conseil ? C'est de dire, c'est une bonne nouvelle. Nous accueillons, nous nous réjouissons qu'une telle mesure ait été prise. Evidemment, votre travail serait en tant que journalistes de vérifier où est le document de lever de la mesure d'interdiction. Mais on s'en réjouit.

Concernant l'activiste Rossy Mukendi. Je pense que nous avons suivi. Je dois dire que personnellement le jour où l'incident a eu lieu, moi-même j'étais sur le terrain, j'étais à Lemba personnellement. J'ai été à la clinique là où le corps est passé avant d'arriver à la morgue. Ce jour-là, moi-même j'ai fait appeler un membre du gouvernement, le directeur de cabinet de la Ministre des Droits Humains qui est venu sur les lieux pour rencontrer la famille de Rossy.

Je crois que la famille de Rossy peut en témoigner. J'étais personnellement, je me suis déplacé pour aller à Lemba. J'étais à la clinique Saint Joseph. J'ai été également à l'hôpital où j'ai trouvé la famille qui était très éplorée. Ce qui s'est passé est inacceptable. Et je pense que nous nous sommes largement exprimés là-dessus. Vous avez tous suivi qu'il y a eu une autopsie qui a été pratiquée sur le corps. On ne peut pas pratiquer une autopsie s'il n'y a pas une réquisition de magistrat. N'est-ce pas. Ça veut dire qu'il y a une procédure judiciaire qui est ouverte.

Elali, quand on pratique une autopsie sur un corps, c'est à la demande d'un magistrat. Parce que c'est un acte qui participe réellement à faire la lumière sur la cause du décès. Donc, cela veut dire qu'il y a une enquête judiciaire qui est en cours. Et ce qui s'est passé, c'est que nous avons-nous-mêmes insisté pour essayer de voir si la famille est assistée. La famille bénéficie de l'assistance d'avocats.

Contacts :

MONUSCO : Florence Marchal, Porte-parole : marchalf@un.org - tél. +243 81 890 44 89 ; mobile : +243 997 06 99 20

Charles Bambara, Directeur de la Communication stratégique et de l'Information publique : bambara@un.org - tél. +243 81 890 52 02 ; mobile : +243 997 06 88 76

Commandant Adil Esserhir, porte-parole militaire a.i : monusco-hq-mpioso@un.org - tél. +243 890 57 93, mobile : +243 8126314 86

Adèle Lukoki, Relations Médias : lukokiikola@un.org - tél. +243 81 890 77 06

Equipe de Pays des Nations Unies : Yvon Edoumou, Coordonnateur du Groupe de Communication des Nations Unies : edoumou@un.org; tél +243 81 70612 13



Organisation des Nations Unies

Donc, quelque chose est en train de se passer et des engagements ont été pris au niveau gouvernemental, au moins au niveau du Ministère des Droits Humains d'accompagner pour que justice soit faite concernant le cas de Rossy. Donc, nous allons tous surveiller. C'est un cas emblématique que tout le monde suit. Nous travaillons là-dessus. Je ne peux pas, évidemment, ici donner les détails de ce que nous faisons par rapport à ce cas-là, mais nous sommes en train de travailler là-dessus.

Question 7

Jeanpy Cisekedi/ Multimdia News : Puisque vous parlez du cas Rossy, je veux savoir pourquoi on n'arrive pas, finalement, à remettre le corps de ce Monsieur à sa famille pour qu'on puisse organiser des obsèques dignes de ce nom ? Plusieurs fois, on a annoncé, on a dit que c'est l'Etat qui ne veut pas libérer ce corps. Je ne sais pas, comme vous vous êtes impliqué personnellement, vous pouvez nous édifier un peu pour qu'on sache quelque chose.

Je reviens aux violations des droits de l'homme. Vous savez, un principe de droit dit que ce qui fait la force du droit, c'est la sanction. Les enquêtes, c'est vrai, vous les annoncez depuis plus de 10 ans depuis que nous sommes à la MONUSCO. Il y a des enfants qui sont nés dans les enquêtes, qui meurent dans les enquêtes, rien n'a jamais été conclu. Mais pourquoi ne réservez-vous pas la primeur de vos enquêtes à la justice internationale ? Parce que généralement, quand on parle de la justice internationale dans notre pays, les choses tremblent parce que, peut-être, ce sont ces mêmes personnes qui sont impliquées dans ces violations des droits de l'homme.

Directeur du Bureau Conjoint des Nations Unies aux Droits de l'Homme [Abdoul Aziz Thioye] : Concernant Rossy, je vous suggère de vérifier vos informations parce que moi, il m'a semblé lire que le corps a été remis à la famille. Moi, je suis rentré hier de Genève, je vous prie de vérifier vos sources. Comme j'ai dit, au moins on sait que l'autopsie a été pratiquée à la demande d'un officier militaire de l'Auditorat militaire de Matete.

Donc, cela veut dire qu'il y a une enquête qui est en cours. Alors, des enfants sont nés dans les enquêtes et ont grandi et peut-être ont vieilli dans les enquêtes et les enquêtes sont toujours en cours. Alors, comment pensez-vous que Bosco Ntaganda, Thomas Lubanga, tous ces gens se sont retrouvés à la CPI ? Sur la base de quelle information ? Vous avez vous-mêmes la réponse. Vous avez des gens aujourd'hui qui sont en train d'être poursuivis par la justice internationale et certains par la justice congolaise. Je vous donne le cas du colonel « 106 », je vous donne le cas du général Kakwavu qui [tous les deux] ont été poursuivis ici. Sur quelle base ils ont été poursuivis ? Qui a mené les enquêtes ? Un processus judiciaire peut évidemment être lent dans son cours mais il finit toujours par arriver. Ne négligez pas ce qui est en train de se passer.

Vous êtes au pouvoir aujourd'hui, vous ne jouerez jamais d'une impunité totale. Il y a des faits qui sont imprescriptibles. Les informations qui sont recueillies aujourd'hui peuvent servir dans 10, 15 ou 20 ans. C'est ce que nous disons aux gens. C'est comme si les gens perdent la mémoire. Ils ne se rendent

Contacts :

MONUSCO : Florence Marchal, Porte-parole : marchalf@un.org - tél. +243 81 890 44 89 ; mobile : +243 997 06 99 20

Charles Bambara, Directeur de la Communication stratégique et de l'Information publique : bambara@un.org - tél. +243 81 890 52 02 ; mobile : +243 997 06 88 76

Commandant Adil Esserhir, porte-parole militaire a.i : monusco-hq-mpioso@un.org - tél. +243 890 57 93, mobile : +243 8126314 86

Adèle Lukoki, Relations Médias : lukokiikola@un.org - tél. +243 81 890 77 06

Equipe de Pays des Nations Unies : Yvon Edoumou, Coordonnateur du Groupe de Communication des Nations Unies : edoumou@un.org; tél +243 81 70612 13



Organisation des Nations Unies

pas compte qu'aujourd'hui je suis au pouvoir mais je ne serai pas éternellement au pouvoir. Les choses évoluent. Vous allez vous retrouver un jour dans une situation où vous voyagez, vous avez une plainte qui vous attend quelque part parce que la justice congolaise a été défaillante n'a pas ouvert [de dossier]. La première responsabilité incombe à la justice congolaise mais en cas de défaillance constatée, cela peut être n'importe qui, [qui se saisit du dossier].

[Par exemple,] moi j'ai un enfant ou vous vous avez un enfant. Vous avez été victime [de violations] des droits de l'homme ici, vous avez disparu, on vous a tué. Votre enfant est à Paris où il est dans un pays qui applique le principe de compétence universelle. Vous arrivez-là. Il y a une plainte qui vous attend et vous êtes arrêté. Vous avez beaucoup d'exemples comme cela. Des gens qui pensaient ne jamais se faire poursuivre et qui, aujourd'hui, sont poursuivis dans un pays. Donc, l'impunité ne peut jamais prospérer, elle n'est jamais éternelle. Evidemment, aujourd'hui, des procédures peuvent faire obstacles à des sanctions mais demain, dans 5 ou 10 ans, le rapport de force peut changer et vous vous retrouvez poursuivi par une cour nationale ou une cour internationale.

Question 8

Symphorien Katumba/ L' Explorateur : Directeur Aziz, j'ai un souci. Il est bien beau de lancer l'idée fondamentale par le Gouvernement congolais concernant la Commission mixte. Pensez-vous que cette Commission reste un processus à court terme ou à long terme ?

Directeur du Bureau Conjoint des Nations Unies aux Droits de l'Homme [Abdoul Aziz Thioye]: La Commission n'est pas censée être permanente. Je crois que c'est quelque chose qu'il faut aussi retenir. Elle a été créée pour se pencher sur des faits précis. Donc, une fois que sa mission est accomplie, elle est censée disparaître. A moins que la Commission décide d'étendre sa compétence à d'autres faits, comme c'est le cas-ci. La Commission voulait se pencher sur les incidents du 25 février, mais aussi étendre sa compétence, sur les faits liés au 31 et au 21 mais qui se sont passés en dehors de Kinshasa. Jusque-là, elle n'a travaillé que sur Kinshasa, elle n'a pas travaillé sur les incidents qui sont survenus à l'intérieur du pays. Mais c'est une Commission qui est ad hoc, qui n'est pas permanente et qui, par définition, est censée disparaître après avoir rempli la mission qui lui avait été confiée.

Question 9

Mimiche Lutete/ Canal Congo TV : M. Aziz, pour ne pas [reprendre] les propos de la Ministre Marie-Ange Mushobekwa, personnellement, est-ce que vous avez déjà remarqué les effets de ladite décision de cette Commission. Je ne pose pas cette question, en vain, parce que déjà le 25, l'église catholique va organiser une manifestation. Voyons voir si cette décision va être appliquée. Qu'est-ce que vous vous dites personnellement ?

Directeur du Bureau Conjoint des Nations Unies aux Droits de l'Homme [Abdoul Aziz Thioye]: C'est ce que j'ai dit. Vous êtes des journalistes aussi. Vous êtes censés recouper des faits, de faire des vérifications. Vous avez été formés pour cela. Donc, la curiosité devrait vous pousser. Pour ceux qui n'ont pas suivi le débat lors du dialogue interactif, la Ministre Marie-Ange Mushobekwa a fait

Contacts :

MONUSCO : Florence Marchal, Porte-parole : marchalf@un.org - tél. +243 81 890 44 89 ; mobile : +243 997 06 99 20

Charles Bambara, Directeur de la Communication stratégique et de l'Information publique : bambara@un.org - tél. +243 81 890 52 02 ; mobile : +243 997 06 88 76

Commandant Adil Esserhir, porte-parole militaire a.i : monusco-hq-mpioso@un.org - tél. +243 890 57 93, mobile : +243 8126314 86

Adèle Lukoki, Relations Médias : lukokiikola@un.org - tél. +243 81 890 77 06

Equipe de Pays des Nations Unies : Yvon Edoumou, Coordonnateur du Groupe de Communication des Nations Unies : edoumou@un.org; tél +243 81 70612 13



Organisation des Nations Unies

la déclaration au nom du Gouvernement pour dire que les mesures d'interdiction des manifestations ont été levées. Moi, je vous dis, allez vérifier. Moi, je ferai ma vérification de mon côté. Mais, jusqu'à preuve du contraire, je suis en face d'un gouvernement, moi je représente une institution.

En tant qu'une institution, quand un gouvernement me dit quelque chose, je ne doute pas de ce que le gouvernement me dit. Jusqu'à preuve du contraire, c'est ce que j'ai dit. Donc, je vous prie de faire les vérifications. Le 25 mars, c'est après-demain. Comme on dit chez nous, ce qui se passe demain ne peut pas échapper aux yeux, n'est-ce pas ? Ouvrons les yeux et voyons.

Coordonnateur de la Division de la communication stratégique et de l'Information publique [Théophile Kinda] : Voilà ! Voici qui met fin à cette conférence de presse, Merci à vous qui l'avez suivi. Merci aux auditeurs de Radio Okapi. Notre invité était M. Aziz Thioye, le directeur du Bureau conjoint des Nations Unies aux droits de l'homme en RDC. Je vous remercie.

Contacts :

MONUSCO : Florence Marchal, Porte-parole : marchalf@un.org - tél. +243 81 890 44 89 ; mobile : +243 997 06 99 20

Charles Bambara, Directeur de la Communication stratégique et de l'Information publique : bambara@un.org - tél. +243 81 890 52 02 ; mobile : +243 997 06 88 76

Commandant Adil Esserhir, porte-parole militaire a.i : monusco-hq-mpioso@un.org - tél. +243 890 57 93, mobile : +243 8126314 86

Adèle Lukoki, Relations Médias : lukokiikola@un.org – tél. +243 81 890 77 06

Equipe de Pays des Nations Unies : Yvon Edoumou, Coordonnateur du Groupe de Communication des Nations Unies : edoumou@un.org; tél +243 81 70612 13